

Ref : CA2025/48

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE « ÉGALITÉ » DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➔ Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 12 septembre 2025 réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III), notamment son article 6 -a),

Vu la délibération CA2024/36 du 05 juin 2024 relative à l'élection du président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Considérant la candidature de Madame Mélanie Moreau, enseignante-chercheuse, telle que proposée par Monsieur le président de l'Université Bordeaux Montaigne pour occuper les fonctions de vice-présidente déléguée « Égalité » [incluant la lutte contre les discriminations et les violences à caractère sexiste et sexuel (VSS)] de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé :

- qu'en application de l'article 6-a) des statuts en vigueur de l'université : « Le président peut proposer la désignation de vice-présidents délégués, dans la limite de 10, choisis parmi les personnels et les étudiants de l'université, pour exercer des missions permanentes ou temporaires. Les vice-présidents délégués sont élus par le conseil d'administration à la majorité absolue des votants aux deux premiers tours et à la majorité relative au tour suivant. (...) » ;

Le quorum étant atteint,

➤ L'élection s'étant déroulée en séance de conseil d'administration conformément aux statuts de l'université,

➔ DÉCIDE :

Article 1 - Résultat du vote :

➔ Etant constaté que :

- le nombre de votants est en l'espèce un nombre pair (32), la majorité absolue requise au 1^{er} tour de scrutin est égale à au moins la moitié plus un, soit 17 [pour 32 votants, la majorité absolue est égale à $(32 / 2) + 1 = 17$]

1^{er} tour de scrutin (à la majorité absolue des votants)

Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	14
Nombre total de membres présentés et représentés	32
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votants	32
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	12
Nombre de suffrages valablement exprimés	20
Nombre de voix exprimées en faveur de Mélanie Moreau	20
Nombre de voix exprimées en défaveur de Mélanie Moreau	0

➔ La majorité absolue étant atteinte, Madame Mélanie Moreau-Lebert est élue au 1^{er} tour de scrutin vice-présidente déléguée « Égalité » de l'Université Bordeaux Montaigne.

Article 2 - Exécution de la présente délibération

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

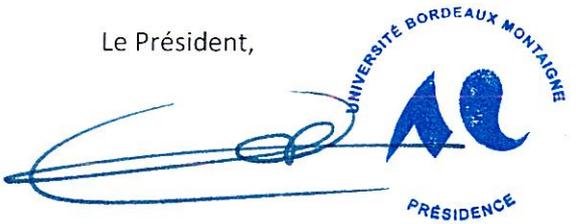
Article 3 - Publication de la présente délibération

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Fait à Pessac, le 12 septembre 2025.

Le Président,



Alexandre PÉRAUD.

Publié le :

23 SEP 2025

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux :

23 SEP. 2025